141

dodis.ch/32892

Notice du Secrétaire général du Département politique, P. Micheli¹

Berne, 30 avril 1969

Le Chef du Département a eu l'occasion de rencontrer U Thant, Secrétaire général des Nations Unies, lors de la célébration du 50ème anniversaire de la décision prise par la Conférence de la Paix, à Paris, de désigner Genève comme siège de la Société des Nations².

Au cours de l'entretien, les sujets suivants ont été brièvement abordés:

1. Participation de la Suisse aux travaux de la 6^{ème} Commission des Nations Unies

Le Chef du Département remercie le Secrétaire général des indications qu'il lui avait précédemment données sur la façon de procéder pour que la Suisse soit admise à la 6ème Commission des Nations Unies. Entretemps, nous avons participé aux travaux de cet important organisme et croyons lui avoir apporté une contribution de valeur³.

Le Secrétaire général est heureux que ses conseils nous aient été utiles.

2. Participation de la Suisse au Comité pour la 2ème décennie du développement

Le Chef du Département demande au Secrétaire général ce qu'il pense de l'opposition de l'URSS à la participation d'Etats non membres des Nations Unies au Comité pour la 2ème décennie; cette attitude est-elle de nature à porter préjudice à la position de notre observateur à New York?

UThant a l'air de prendre avec une certaine philosophie la décision de l'URSS de ne pas participer au Comité. Il précise qu'il n'y a aucune controverse au sujet de la participation de la Suisse. C'est uniquement la participation de la BRD qui a provoqué la réaction soviétique. Celle-ci est en relation avec les efforts déployés par l'URSS sur d'autres plans pour faire entrer la DDR dans des organismes internationaux⁴ (candidature de la DDR à l'OMS). L'URSS voudrait créer quelque part un précédent au bénéfice de la DDR. Pour U Thant, la position de notre observateur auprès des Nations Unies n'est nullement en danger.

3. Voyage du Chef du Département en Roumanie⁵

Le Secrétaire général interroge le Chef du Département sur son voyage en Roumanie. M. Spühler explique l'attitude de ce pays en ce qui concerne son



^{1.} Notice: E2806#1971/57#57* (12-26).

^{2.} Cf. doc. 123, dodis.ch/32909.

^{3.} Sur ce sujet, cf. aussi doc. 57, dodis.ch/32891, note 4.

^{4.} Sur la question de la participation de la République démocratique allemande à l'ONU, cf. doc. 57, dodis.ch/32891.

^{5.} Cf. doc. 140, dodis.ch/32536.

indépendance et son intégrité nationale. Aussi bien le Ministre des affaires étrangères, M. Manescu, que le Premier Ministre, M. Maurer, et le Chef de l'Etat, M. Ceaucescu, se sont prononcés catégoriquement contre la conception soviétique de la souveraineté limitée. La détermination roumaine de poursuivre dans cette voie est nette. C'est la raison pour laquelle les Roumains sont en faveur d'une Conférence de la sécurité européenne. Ils pensent y trouver un appui pour leur politique.

4. Conférence de la sécurité européenne⁶

Le Chef du Département demande au Secrétaire général comment il juge la résolution de Budapest et les chances d'une Conférence de la sécurité européenne.

U Thant déduit de différentes de ses conversations que l'URSS est prête à accepter la participation des USA. De ce côté, pas de difficultés à prévoir; en revanche, il y aura la participation de la DDR qui posera le même problème que pour le Comité pour la 2ème décennie du développement. U Thant ne voit guère ce que la conférence pourrait faire d'utile dans le domaine de la sécurité. Par contre, il pense qu'elle serait susceptible de promouvoir la coopération européenne dans le domaine économique, social, etc. Une réunion en 1969 est hors de question; au plus tôt, elle pourrait entrer en ligne de compte en 1970; mais cela dépend de l'évolution de la situation internationale. M. Spühler se demande si le but de l'URSS n'est pas avant tout de faire entrer la DDR dans le concert européen. U Thant ne se prononce pas clairement sur ce point.

5. Evolution de la situation générale

U Thant constate que de grands changements sont en cours à l'Est (Tchécoslovaquie⁷, Roumanie) et à l'Ouest (décision du Canada concernant ses troupes en Europe, reconnaissance de la Chine par l'Italie). Tout est en train de bouger. Il est impossible de prévoir ce que l'avenir nous réserve. L'entrée de la Chine dans les Nations Unies ne pourra probablement pas avoir lieu avant 8 à 10 ans. Elle se heurte actuellement à l'intransigeance de Mao comme de Chiang Kai-shek. Tous deux n'acceptent pas la division de leur pays⁸ et ils ont chacun leurs partisans aux Nations Unies.

6. Communautés juives dans les pays arabes9

La Fédération des églises protestantes de la Suisse s'inquiète du sort des communautés juives dans les pays arabes. Elle a pris contact avec le Département politique pour déterminer ce qu'elle pourrait entreprendre en leur faveur. M. Spühler demande si une action à laquelle la Fédération pourrait,

347

^{6.} Sur la Conférence européenne de sécurité, cf. doc. 154, dodis.ch/32403.

^{7.} Sur la crise en Tchécoslovaquie, cf. doc. 100, dodis.ch/32192, en particulier note 3.

^{8.} Sur la question des Etats divisés, cf. doc. 127, dodis.ch/32173.

^{9.} Cf. la lettre de P. Dumont à P. Micheli du 18 janvier 1969, dodis.ch/33888. Sur la démarche de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, cf. la notice de M. Gelzer du 28 avril 1969, E2003A#1980/85#795* (0.222.07.1).

348 N° **141** • 30. 4. 1969

le cas échéant, s'associer est entreprise par les Nations Unies ou par le Haut-Commissaire pour les réfugiés.

Le Secrétaire général répond qu'il s'agit d'un problème humanitaire qui ne le laisse pas indifférent. Les communautés israélites dans différents pays font beaucoup de bruit à ce sujet. U Thant est d'avis qu'une action discrète serait plus efficace. Après l'exécution à Bagdad de juifs accusés d'espionnage, il était lui-même intervenu auprès du gouvernement irakien. Depuis lors, il n'y a plus eu de juifs condamnés à mort. U Thant ne peut dire si c'est un résultat de son intervention et de celle du gouvernement français survenue au même moment, mais il est convaincu que dans cette affaire un grand tapage dessert la cause de ceux auxquels on veut venir en aide. Il en a parlé au Haut-Commissaire pour les réfugiés qu'il vient de rencontrer à Rome. Peut-être serait-il bon que la Fédération des églises protestantes de Suisse prenne contact avec le Prince Sadruddin Aga Khan.

7. Participation de la Suisse à l'action des Nations Unies à Chypre

Le Chef du Département annonce au Secrétaire général son intention de proposer aux Chambres fédérales de poursuivre la participation de la Suisse à l'action des Nations Unies à Chypre¹⁰. Le Secrétaire général remercie. Les propositions que le gouvernement chypriote vient de faire aux communautés turque et grecque lui paraissent importantes. Il ne sait pas si elles seront acceptées, mais elles sont constructives.

8. Rapport aux Chambres fédérales sur les relations de la Suisse avec l'ONU

Le Chef du Département renseigne le Secrétaire général sur le rapport qui sera prochainement présenté aux Chambres fédérales concernant les relations de la Suisse avec l'ONU 11 . Ce rapport ne contiendra pas une proposition d'adhésion à l'ONU. Il est destiné à préparer le moment où un tel pas pourra être fait. Il tendra aussi à développer la coopération entre la Suisse et l'ONU 12 . Le Secrétaire général semble comprendre la situation et ne fait pas de commentaire.

^{10.} Sur la participation de la Suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, cf. le rapport de la Commission d'études interdépartementale du 24 avril 1967, dodis.ch/32908; le PVCF N° 1404 du 11 septembre 1968, dodis.ch/32907 et la notice de H. Langenbacher à W. Spühler du 6 mai 1969, dodis.ch/33148.

^{11.} Cf. Doc. 32, dodis.ch/32940.

^{12.} Cf. Doc. 32, dodis.ch/32940, note 4.